

15ème législature

Question N° : 6472	De Mme Emmanuelle Anthoine (Les Républicains - Drôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse > Filière apicole française - Concurrence	Analyse > Filière apicole française - Concurrence.
Question publiée au JO le : 20/03/2018 Date de changement d'attribution : 27/03/2018 Question retirée le : 27/03/2018 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les difficultés rencontrées par la filière apicole française. En effet, les apiculteurs français doivent faire face à une concurrence de plus en plus rude menée par les grandes industries. Celles-ci se fournissent majoritairement à l'étranger et distribuent à bas prix des produits dont la qualité est difficilement vérifiable (on estime aujourd'hui que 40 % de la production mondiale de miel serait adultérée). C'est pourquoi de nombreux apiculteurs n'arrivent même plus aujourd'hui à couvrir leurs coûts de production. Une évolution de la réglementation concernant l'étiquetage pour mieux indiquer l'origine et la composition précise des miels garantirait davantage de transparence et inciterait le consommateur à acheter français. Aussi, elle lui demande si de telles mesures de protection et de promotion de la filière apicole sont envisagées par le Gouvernement.